



# **Communiqué sanctionnant le Conseil des Ministres du samedi 25 Février 2017**

*Le conseil des ministres s'est tenu, ce samedi 25 février 2017, au palais de la Présidence de la République, sous la présidence du Président de la République, Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE.*

**Le conseil a :**

- examiné et adopté deux (02) décrets ;**
- écouté une (01) communication ;**
- suivi un séminaire gouvernemental ;**
- écouté des divers ;**
- et adopté deux décrets de nomination.**

## **Au titre des décrets**

Le premier décret adopté par le conseil porte approbation de la politique nationale de la protection civile.

L'objectif global de cette politique nationale adoptée par le conseil est de permettre à notre pays de faire face aux différentes catastrophes et menaces.

Pour ce faire, la politique nationale repose sur trois axes stratégiques que sont (i) la promotion de la stratégie de la prévention contre les catastrophes et les risques, (ii) la promotion de la stratégie de riposte face aux catastrophes, et (iii) le renforcement des capacités de résilience des populations face aux différentes catastrophes.

Le second décret adopté par le conseil porte modalités d'application de la loi n°2011-008 du 05 mai 2011 relative à la contribution des entreprises minières au développement local et régional.

Conformément à cette loi et aux résultats des concertations organisées, le présent décret détermine la nature et le montant de la contribution financière ainsi que la composition et le fonctionnement du comité de gestion de cette contribution.

Cette contribution consistera en une participation financière annuelle et en la réalisation d'œuvres socio-économiques et communautaires par l'exploitant dans la collectivité territoriale concernée par l'exploitation.

Toutefois, cette contribution ne dispense pas les entreprises minières de leur responsabilité sociétale et environnementale.

#### **Au titre de la communication,**

Le ministre de la sécurité et de la protection civile a présenté une communication relative au projet d'appui au marquage, à la réhabilitation de magasins et à la destruction des armes, munitions et autres matériels connexes.

Faisant suite aux précédentes opérations de marquage des armes et dans la logique de solutionner les problèmes de stockage des armes légales et de procéder à la destruction des armes et munitions saisies, le conseil autorise le démarrage du « projet d'appui au marquage, à la réhabilitation de magasins et à la destruction des armes, munitions et autres matériels

connexes au Togo ».

L'exécution de ce projet, avec l'appui financier du Centre Régional des Nations- Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique (UNREC), permettra d'évaluer le fonctionnement des machines de marquage et de poursuivre le marquage des armes, de détruire les stocks d'armes et munitions saisies et obsolètes, de réhabiliter et/ou de construire des magasins d'armes, des soutes d'entreposage et des dépôts-munitions respectant les normes et standards internationaux, puis de former le personnel y afférent et de sensibiliser la population sur la nécessité de faire marquer les armes.

A terme, ce projet dotera notre pays d'une logistique capable de mieux gérer les stocks d'armes et de munitions, de procéder au marquage du maximum d'armes détenues par les particuliers. Il permettra également d'avoir une maîtrise des armes et des munitions privées en circulation sur le territoire et contribuera en l'enracinement de la paix à travers une lutte plus efficace contre la criminalité.

### **Au titre du séminaire gouvernemental**

Le conseil a suivi la présentation du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du Grand Lomé qui prend en compte le territoire partagé par la Commune de Lomé et l'ancienne préfecture du Golfe.

Cette présentation du schéma directeur, faite par le ministre de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie et ses collaborateurs est dans sa phase de finalisation et vise, entre autres, à : (i) remédier au développement anarchique de l'urbanisation, (ii) rattraper les retards en matière d'habitats, d'équipements, de desserte et de déplacement ; et (iii) incorporer le principe de développement métropolitain à travers un réseau de localités proches du Grand Lomé notamment Anèho, Tsévié et Noépé.

En effet, le diagnostic du schéma directeur de 1981 qui

désormais est caduque a révélé que non seulement il n'a été que partiellement exécuté, mais également et surtout, que le mode de production de l'espace urbain génère des quartiers disparates et sous-équipés.

L'analyse prospective a montré qu'à l'horizon 2035, la population du Grand Lomé dépassera 4 millions d'habitants. Il est impératif de prévoir dès maintenant un cadre décent pour nos populations.

## **En divers**

Le ministre de l'agriculture a rendu compte au conseil de l'élection de l'ancien premier ministre Monsieur Gilbert HOUNGBO, au poste de Président du Fonds international de développement agricole (FIDA).

Le Président de la République, tout en saluant cette élection, a saisi cette occasion pour remercier les pays de la CEDEAO, l'Union Africaine ainsi que les pays amis pour avoir aidé la diplomatie togolaise à porter la candidature de notre compatriote. Il a salué les mérites personnels du nouveau Président de la FIDA et lui a souhaité un succès dans sa nouvelle mission.

Le ministre de la santé et de la protection sociale a également rendu compte au conseil de sa tournée d'informations et d'échanges relative à la réforme de gestion des formations sanitaires basée sur l'approche contractuelle dans les hôpitaux de Blitta et d'Atakpamé, deux des trois sites retenus pour la phase pilote. Le ministre a eu à échanger avec les différents acteurs sur cette approche dont la finalité réside dans le souci de mettre des soins de qualité à la disposition de la population.

Les formations sanitaires garderont leur statut public, de même que les agents qui y travaillent. L'Etat assumera et assurera ses prérogatives, le rôle du contractant se limitant exclusivement à une délégation de gestion.

La contractualisation n'entraînera pas d'augmentation du coût de consultation, des examens ni des hospitalisations.

Les différents acteurs et les populations ont marqué leur adhésion à ce projet porté par le Chef de l'Etat, et ont souhaité la rapide diffusion de la réforme à l'ensemble des formations sanitaire du Togo.

Enfin, le ministre a précisé que cette mission lui a permis de repréciser les objectifs visés par la contractualisation à savoir assurer un meilleur fonctionnement des services sanitaires.

### **Au titre des nominations**

Le conseil a procédé à la nomination du commissaire général par intérim de l'office togolais des recettes pour le compte du ministère de l'économie et des finances et de l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en république fédéral d'Allemagne pour le compte du ministère des affaires étrangères de la coopération et de l'intégration africaine.

Fait à Lomé le 25 février 2017

Le Conseil des ministres



# **Togo : Le colonel Kpatcha SOGOYOU aux commandes de l'armée de terre**

*L'armée de terre togolaise a un nouveau patron. Il s'agit du Colonel Kpatcha Sogoyou. Ce para-commando expérimenté vient remplacer le colonel M'ba-Koffi Batanta décédé il y a six mois. Avant sa nomination, le Colonel Kpatcha Sogoyou était à la tête de la deuxième région militaire du Togo qui couvre la zone de Blitta au centre jusqu'à Cinkassé au nord du pays.*

L'ancien Chef corps du régiment parachutiste commando aura la lourde responsabilité de diriger une armée de plusieurs régiments et bataillons.

**La Rédaction**

---



## **Le paquebot SEVEN SEAS NAVIGATOR en escale au Port Autonome de Lomé**

*Le Port Autonome de Lomé accueille ce lundi 07 novembre, le National Seven Seas Navigator, un paquebot avec à son bord,*

***près de 400 touristes en majorité de nationalité américaine en escale pour quelques au Togo.***

Il s'agit d'une croisière de 24 jours qui a commencé le 23 octobre 2016 et prendra fin le 15 novembre 2016 à Cape Town en Afrique du Sud.

Trois pays ont été retenus en Afrique de l'Ouest pour accueillir le Seven Seas Navigator : la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo.

A Lomé, les membres de l'équipage auront à visiter en collaboration avec l'Agence de Voyages et Tourisme ALBA TRAVEL SERVICE, le marché aux fétiches, la cave des esclaves à Agbodrafo à l'Est de la capitale, le village des pêcheurs à Pedakondji, avec au finish, un déjeuner à l'hôtel le Lac à Agbodrafo dans une ambiance de danses traditionnelles.



Suite du navigator

Ce paquebot est un hôtel de Luxe 5 Etoiles doté d'une grande piscine et compte 12 niveaux. Toutes les chambres sont des suites avec vue sur la mer, dont la majorité dispose de balcons privés. Avec une longueur de 171 mètres pour 24 m de large, le Seven Seas Navigator dispose de 245 cabines et pèse 33 tonnes.

Le port de Lomé est doté de capacités pour accueillir des navires de dernière génération de ce genre.

**Bruno OBOE**



# Lomé : La sûreté aéroportuaire se donne plus de visibilité

L'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema de Lomé (ASAIGE) signe sa présence sur la toile par le truchement de son site internet officiellement lancé ce jeudi à Lomé. Il s'agit du [www.asaige.tg](http://www.asaige.tg) qui se présente comme un outil d'écoute, d'échange, de travail et de diffusion de toutes les informations relatives à cette Autorité.

☒ A travers ce site web, l'ASAIGE entend mieux se faire connaître du grand public pour non seulement mieux répondre à ses attentes, mais aussi promouvoir la culture de sûreté. Les internautes peuvent y trouver les informations concernant sa mission et ses objectifs, et autres informations pratiques à l'intention des passagers quant aux questions de sûreté et de sécurité.

L'ASAIGE est une jeune structure créée par décret N°2011-124/PR du 13 juillet 2011 et rattachée au ministère chargé de l'aviation civile. Elle exerce ses missions sous le contrôle d'un Comité Interministériel de Sûreté.

Coordonnée par le Lieutenant-colonel Langbatibe BOLIDJA (photo), l'ASAIGE a pour mission d'assurer la sûreté des



personnes, des biens, des aéronefs et des installations ainsi que la coordination de la mise en œuvre des mesures de sûreté sur l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE) en application des règlements nationaux et des conventions internationales signées et ratifiées par le Togo en matière de sûreté de l'aviation civile.

**David SOKLOU**

---



## **A SOTRAL, les employés menacent d'aller en grève, la Direction négocie**

*Du 20 au 21 septembre dernier, devait avoir lieu la grève des travailleurs de la Société de transport de Lomé (SOTRAL). La Direction de ladite société avait entamé une discussion avec ces derniers depuis le 16 septembre pour satisfaire à leur doléance. Mais hélas, un total statuquo parce que les employés estiment que « rien n'a bougé sur les dix points inscrits sur la plateforme revendicative ».*

En Assemblée générale ce lundi à Lomé, ces employés n'ayant pas trouvé suite favorable avec leur employeur, veulent passer à la vitesse supérieure. Dans les prochains jours, ceux-ci observeront une cessation de travail sauf que la date sera donnée après.

« Nous avons notifié un préavis de grève qui couvrait la période du 14 au 19 septembre 2016. Le 16 déjà l'employeur nous a appelés en négociation. Mais jusqu'ici, les lignes n'ont pas bougé sur les dix points de notre revendication. Nous avons l'impression qu'il tarde pour rien et pour ne rien proposer. Nous avons tenu une assemblée générale avec la base et celle-ci a décidé d'entrer en grève dans les jours à venir », a déclaré le délégué du personnel de SOTRAL, Adodo Koadjo-Tassi.

Pour Jean-Claude Montcho, chargé de mission auprès du Directeur général de la SOTRAL, ce que les travailleurs demandent n'est pas la mer à boire. « C'est une logistique à mettre en branle et que la Direction est en train de faire. Aujourd'hui, la SOTRAL n'a pas les moyens de déclencher une augmentation salariale aux employés », a-t-il laissé entendre.

Mais pour l'heure selon lui, les discussions sont arrivées à un panel de solution au terme duquel, il faut la déserte du personnel. Et à ce niveau, il faudra faire d'abord l'adressage vers le point de ramassage.

Les revendications de ces employés portent sur le paiement d'une prime de déplacement, de risque spécifique au poste occupé ainsi pour des heures supplémentaires et de panier, l'octroi de deux jours de repos, la dotation de règlement intérieur et statuts de la société, le paiement de prime de motivation, la demande du déblocage des prêts auprès des banques, la mise en application des accords signés.

**Joseph Ahodo**



# Togo/ Décès de Cléo PETCHEZI, ancien Directeur de la communication de la Présidence

*L'ancien Directeur de la communication de la Présidence de la République togolaise n'est plus. Cléo Petchezi a rendu l'âme en début d'après-midi de ce vendredi 11 novembre au pavillon militaire du Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio de Lomé où il était admis pour des soins.*

Souffrant depuis un certain temps, l'ancien journaliste à la Télévision nationale TVT a finalement succombé à sa maladie en dépit des multiples traitements qui l'avaient conduit entre temps en France.

Discret et surtout grand travailleur selon des proches du défunt, Cléo Petchezi laisse derrière lui, une femme et trois enfants. Le personnel du journal « La voix de la nation » présente ses sincères condoléances à la famille éplorée surtout à son frère Fabrice Petchezi, notre confrère, Directeur de publication du journal « Le Libéral ».

**La Rédaction**



# **Communiqué sanctionnant le Conseil des ministres du mercredi 19 octobre 2016**

*Le conseil des ministres s'est tenu, ce mercredi 19 octobre 2016, au Palais de la Présidence de la République, sous la conduite du Président de la République, Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé.*

Au cours des travaux, le conseil a adopté un projet de loi, 4 décrets, écouté 6 communications et des divers.

Le projet de loi adopté par le conseil des ministres est relatif à la loi d'orientation sur la société de l'information au Togo, pris en application des recommandations des sommets mondiaux sur la société de l'information qui se sont tenus du 10 au 12 décembre 2003 à Genève et du 16 au 18 novembre 2005 à Tunis.

Le présent projet de loi d'orientation vise à encadrer la production d'une réglementation permettant de garantir une liberté responsable de communication, de participation, d'expression et de création dans tous les secteurs de la société de l'information, à renforcer une solidarité numérique à travers l'organisation d'un système d'accès du plus grand nombre aux technologies de l'information et de la communication et à sécuriser les ressources informationnelles des personnes et des biens de la société de l'information.

Par ce projet, le gouvernement adapte l'arsenal législatif et réglementaire national aux exigences de la société de l'information conformément aux principes auxquels il a librement adhéré tant à l'échelle internationale que communautaire.

Le premier décret adopté en conseil des ministres porte sur

les services du Médiateur de la République et aux règles de leur fonctionnement.

En effet, la Constitution du 14 octobre 1992, en son article 154, institue un Médiateur de la République chargé de jouer le rôle de facilitateur dans le règlement des conflits qui peuvent naître entre l'Administration et les citoyens. Ce décret dote le Médiateur de la République de structures adaptées aux exigences de ses missions, de manière à lui permettre de s'atteler aux tâches qui lui incombent, et de jouer pleinement et efficacement son rôle d'intercesseur entre l'Administration publique et les administrés.

Le deuxième décret adopté en conseil des ministres porte création, attributions, composition et fonctionnement du comité national de facilitation des échanges (CNFE) ; il dote notre pays d'un cadre institutionnel de coordination, de suivi et d'évaluation de mise en œuvre de l'accord sur la facilitation des échanges (AFE) adopté lors de la 9<sup>ème</sup> conférence ministérielle de l'organisation mondiale du commerce (OMC) qui a eu lieu à Bali (Indonésie) en décembre 2013.

Ce comité, composé des acteurs des secteurs public et privé, notamment les organismes intervenant aux frontières, répond à l'article 23.2 de cet accord qui prévoit la mise en place de cet organe.

Le troisième décret adopté en conseil des ministres porte l'organisation et le fonctionnement du comité national des droits de l'enfant (CNE). La protection et la promotion des droits de l'enfant constituent une préoccupation majeure pour le Togo.

Après la ratification en 1997, de la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, le Togo a adopté le 06 juillet 2007, le code de l'enfant, renforçant ainsi l'internationalisation des dispositions de ces instruments internationaux et régionaux.

Le comité national des droits de l'enfant a pour mission, entre autres, de promouvoir et de protéger les droits de l'enfant sur l'ensemble du territoire national, d'assurer le suivi de l'application des dispositions du code de l'enfant et de proposer des projets de textes législatifs et réglementaires visant à garantir un meilleur respect des droits de l'enfant.

Le quatrième décret adopté ce jour par le conseil des ministres est relatif aux modalités de gestion administrative, technique et commerciale du domaine internet national ".tg".

Depuis novembre 1997, un opérateur privé assure la gestion du domaine ".tg" ainsi que l'enregistrement des noms de domaine en ".tg".

Des démarches entreprises en vue d'obtenir auprès des instances internationales chargées de la gestion de l'internet au niveau mondial, le changement d'administrateur au profit de l'Autorité de régulation désigné comme tel par la loi, ont abouti en février 2016. Le processus de transfert étant finalisé, il importe de fixer le nouveau cadre de gestion du domaine internet national ".tg".

La première communication présentée au conseil des ministres a porté sur les deux premières étapes de la mise en œuvre de l'approche contractuelle en vue de la réforme de la gestion des structures publiques de soins.

La première étape a consisté, pour le ministre chargé de la santé, en des échanges avec les différents acteurs, sur le processus de cette approche contractuelle.

La deuxième définit l'élaboration d'un cadre contractuel exhaustif en vue de procéder à un appel d'offre.

La seconde communication écoutée par le Conseil est relative à la rentrée scolaire 2016-2017 sur toute l'étendue du territoire national.

L'année scolaire qui vient de débiter se poursuivra jusqu'au 14 juillet 2017 avec deux périodes de congés : du 23 décembre 2016 au 03 janvier 2017 et du 07 au 17 avril 2017.

On enregistre une augmentation de 5% des effectifs dans l'enseignement général, et 7% dans la formation professionnelle.

Face à cet accroissement des effectifs, le gouvernement a mobilisé d'importants moyens tant dans la construction et la rénovation des infrastructures scolaires, et dans l'amélioration de la qualité du service éducatif.

Des mesures ont été prises pour assurer une rentrée scolaire apaisée sur le front social, notamment par le versement des primes de bibliothèque et de rentrée, qui seront mensualisées à partir de juillet 2017, l'intégration des enseignants auxiliaires dans le corps des fonctionnaires de l'enseignement en application du nouveau statut général de la fonction publique et du décret d'application et la finalisation du projet de statut particulier des personnels de l'enseignement.

Le conseil a félicité l'ensemble des syndicats des parents d'élèves et des enseignants qui ont fait preuve de responsabilité afin que la rentrée scolaire se fasse dans un climat apaisé.

La troisième communication suivie par le conseil est relative au premier sommet industriel de la CEDEAO tenue à Accra le 21 juillet 2016. Ce sommet, dont le but est de passer en revue les modalités d'accélération de l'industrialisation et du développement du secteur privé de l'Afrique de l'Ouest, a été l'occasion de relever que l'Afrique, malgré ses richesses minières et agricoles, ne représente que 1,9% du volume des échanges mondiaux de produits manufacturés.

Face à ce déséquilibre, des approches de solutions ont été proposées, dont la mise en place par les Etats membres de fonds spéciaux de garantie, la maîtrise des techniques de

l'énergie solaire, la mise à la disposition des industriels, de laboratoires accrédités dans le domaine de la métrologie.

La délégation togolaise a présenté à ce sommet les efforts du gouvernement en la matière en proposant la mise en place d'une véritable coopération entre les PME de confection au sein de la communauté, en vue de mutualiser les énergies pour être compétitives et conquérir les marchés extérieurs.

La quatrième communication est consacrée à la réunion des ministres de l'enseignement supérieur de l'espace universitaire francophone de l'espace francophone tenue à Bamako le 17 juin 2016. Ces assises qui viennent à la suite de la rencontre tenue à Paris en juin 2015, ont permis entre autres d'évoquer les modalités de financement du numérique.

Au titre des divers :

Le Chef du gouvernement a adressé au nom du Conseil toute son admiration au Président de la République pour le succès éclatant qu'a connu le sommet extraordinaire de l'Union africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique ; succès unanimement reconnu par tous les participants. Ce succès met en évidence le leadership du Chef de l'Etat et honore notre pays et le continent africain.

Compte rendu a été fait au conseil des ministres du déplacement prochain à Genève d'une délégation interministérielle dans le cadre de l'examen périodique universel du second cycle.

Il a été rappelé au Conseil que le 22 octobre prochain, se tiendra la journée mondiale de l'alimentation.

Enfin, trois décrets de nomination ont été pris au titre du ministère des enseignements primaire, secondaire et de la formation professionnelle.

Fait à Lomé, le 19 octobre 2016





## **Claude Leroy tente-t-il d'abandonner les Eperviers du Togo ?**

*C'est une information qui circule depuis quelques heures déjà. L'actuel sélectionneur du Togo, Claude Leroy aurait déposé sa candidature au poste de sélectionneur des Black Stars du Ghana, un poste finalement confié à James Kwesi Appiah, le mardi 4 avril dernier.*

Alors qu'il est toujours sous contrat avec le Togo jusqu'en 2019, celui qui fait l'objet de vives critiques depuis un certain temps, serait en train de chercher mieux ailleurs. Le nom du technicien français est en effet cité par certains médias comme faisant parmi des candidats malheureux au poste de sélectionneur national du Ghana.

Le « sorcier blanc » est-il en train de vouloir laisser Adébayor et ses coéquipiers sur le carreau pour aller se faire voir ailleurs ? C'est une question qui reste posée. On se rappelle encore du cas de son ex-adjoint Sébastien Migné qui, clandestinement, a quitté les Eperviers du Togo pour les

Diabls rouges du Congo en qualité de sélectionneur. A l'époque, des bruits ont couru quant aux intentions de Migné, ce que ce dernier a nié dans le temps.

De toutes les façons, nous estimons que Claude Leroy mesure la taille du travail qui l'attend encore au Togo conformément à son contrat. Il a notamment l'obligation de faire qualifier le pays pour la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2019 au Cameroun. Et pour ce faire, il devra parvenir à franchir le cap de l'Algérie, du Bénin ou encore de la Gambie.

**La Rédaction**

---



## **La CEET veut procéder au démantèlement des réseaux électriques anarchiques**

*La Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) engage une offensive pour l'assainissement de son réseau électrique. La compagnie va procéder très prochainement à des travaux de démantèlement des réseaux électriques anarchiques dans les quartiers périphériques de Lomé et dans la localité d'Agbodrafo à quelques km à l'Est de la capitale togolaise.*

Un appel d'offre vient d'être lancé à cet effet pour le recrutement d'ici le 06 octobre prochain, des entreprises

devant exécuter les travaux prévus pour une durée de cinq (05) mois au maximum.

Sont concernées, les constructions de réseaux Moyenne et Basse Tension dans les quartiers Zanguéra, Ségbé, Adéticopé, Kégué, Djagblé, Djassémé, Kpéssi, Agovodou, Agbata, Dévikémé et Togo-Komé.

En Mai dernier, la CEET avait procédé au lancement d'une campagne de recensement et de normalisation des réseaux à toiles d'araignées dans les quartiers périurbains de Lomé. Une campagne qui a servi d'opportunités de branchements sociaux à des prix promotionnels aux clients concernés par les cas de branchements à toiles d'araignées.

Les branchements anarchiques au réseau électrique dénommé « toiles d'araignée » sont très développés aussi bien à Lomé que dans son agglomération. C'est une conséquence de l'urbanisation anarchique de la ville.

**David SOKLOU**

---



## **Ghana : Investiture du président élu Nana Akufo-Addo**

*Le nouveau président ghanéen Nana Akufo-Addo élu lors du scrutin du 07 décembre dernier a prêté serment ce samedi 07*

*janvier à Accra. C'est au cours d'une cérémonie d'investiture qui s'est déroulée au square de l'Indépendance, dans le centre d'Accra, devant quelques 6.000 invités et spectateurs. Plus d'une dizaine de Chefs d'Etat africains dont le Président de la République togolaise Faure Gnassingbé, ont pris part à cette cérémonie de prestation de serment du cinquième président de la 4<sup>ème</sup> République de ce pays frère et ami du Togo.*

Dans une tenue traditionnelle et avec une Bible à la main droite, l'ancien avocat et défenseur des droits de l'Homme de 72 ans a juré au nom de Dieu tout-puissant, d'être fidèle à la République du Ghana et à œuvrer davantage pour son développement. « *Après soixante ans d'indépendance, nous n'avons plus d'excuses pour être pauvres. Je suis là aujourd'hui pour diriger ce pays avec humilité et le porter à un plus haut niveau de développement* », a-t-il déclaré avant d'ajouter : « *Je n'abandonnerai pas le peuple ghanéen (...); notre génération doit donner un sens à la liberté et à la justice, des moments passionnants s'annoncent pour le Ghana ...* ».

Il a en outre félicité son prédécesseur, le Président sortant John Dramani Mahama pour avoir accepté le verdict du peuple, une décision qui selon lui, a grandement contribué au processus de consolidation démocratique dans le pays.

Devant les anciens dirigeants ghanéens notamment John Rawlings et John Kufuor qui assistaient également à la cérémonie, le nouveau président a également promis promouvoir davantage la bonne gouvernance, soutenir les entrepreneurs privés et d'attirer les investissements pour relancer la croissance économique. « *Les caisses de l'Etat ne doivent pas servir de butin au parti vainqueur d'une élection mais (doivent être) des ressources pour le développement économique et social du pays* », a fait savoir le Président Akufo-Addo.

Au nom des Chefs d'Etat de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la présidente du Libéria,

Ellen Johnson Sirleaf a félicité le président élu et le peuple ghanéen qui, dit-elle, font la fierté de la sous-région ouest africaine.

**David SOKLOU**